

La loi sur les marchés publics est durcie

Politique Les problèmes dans la construction du dépôt des TPG à Cointrin a des effets.



Par Marc Bretton@BrettonMarc

12.09.2019

Mauro Poggia, conseiller d'État chef du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé.
Image: Magali Girardin

La gabegie de la construction du dépôt des TPG «En chardon» n'est pas passée inaperçue au parlement. Jeudi soir, le Grand Conseil a durci la loi sur les marchés publics. Le député UDC Christo Ivanov dit pourquoi: «Il faut absolument interdire à une entreprise en infraction de continuer à travailler grâce à un effet suspensif octroyé par la Justice. Cette décision nuit aux entreprises honnêtes.»

Cette modification est évidemment une réaction à une décision judiciaire. En mai, le syndicat Unia avait mis en cause les salaires versés par l'entreprise électrique italienne qui avait remporté une adjudication sur le dépôt des TPG. Conformément aux conventions collectives, les rémunérations versées faisaient l'objet de ponctions après paiement. Mais alors que l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail avait exclu l'entreprise électrique, elle a pu revenir sur le chantier après avoir recouru en justice en attendant que l'affaire ne soit pas tranché sur le fond. Puis elle a ensuite quitté les lieux «dans des conditions rocambolesques», comme le rappelle le conseiller d'État Mauro Poggia, en charge de l'emploi.

Le socialiste Christian Dandrès applaudit la mesure proposée, mais la relativise: «Il ne faut pas se voiler la face. Ce projet est positif, mais sans protection des employés qui dénonceraient des cas problématiques, c'est insuffisant. Les salariés devraient bénéficier de vrais droits syndicaux». Échos dubitatifs identiques d'Ensemble à Gauche: «On se mobilise beaucoup dans ce parlement quand il y a distorsion de concurrence, beaucoup moins quand il y a des sous-enchères salariales», déplore Jocelyne Haller. «Approuver ce projet, c'est renforcer le contrôle paritaire, ajoute pour sa part Serge Hiltbold (PLR). Il nous faut réfléchir à l'origine des problèmes et c'est la responsabilité des maître d'ouvrage qui aurait dû intervenir dès le départ, dès les adjudications.» Un avis largement partagé par le PDC. La loi modifiée passe à l'unanimité.

Créé: 13.09.2019, 06h52

Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non